

Bloc-notes

## « Plan Borloo et malaise des banlieues ». La chronique de Patrick Devedjian

« Je n'ai pas vu que Jean-Louis Borloo relève toutes les causes profondes du malaise des banlieues dans son rapport. Il est vrai qu'il se méfie de l'Etat et compte maintenant sur des fondations ou des associations pour mettre en œuvre son plan »



© CD92-Olivier Ravoire

[Dans son rapport sur les banlieues](#), Jean-Louis Borloo commence par constater que « depuis 4 ans, la rénovation urbaine est à l'arrêt, l'ambition originelle s'est perdue » (page 16). Il ajoute à propos de l'[Agence Nationale de Rénovation Urbaine \(ANRU\)](#) dont il est le créateur : « en transformant subrepticement cet outil agile, réactif, tiers de confiance et facilitateur en une agence d'un Etat impécunieux, tout s'est enrayé ». Il est vrai que l'installation du siège social de l'ANRU au cœur du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avec tout l'appareil de l'Etat alentour, n'augurait rien de bon quant à la compréhension d'une contre-société de banlieue, créée à la va-vite, dans les années soixante, pour débarrasser Paris de tout ce qui le gênait. Les banlieusards sont par construction des exclus de la grande ville, il ne faut jamais l'oublier.

Quant au financement de la rénovation urbaine, il fut massivement abondé par les collectivités locales elles-mêmes dès le départ. Le plan a même été très largement anticipé par Charles Pasqua qui lança dès 1992 la rénovation de La Caravelle à Villeneuve-la-Garenne. [Depuis la création de l'ANRU, l'Etat n'a cessé de réduire sa contribution et il s'est employé sans relâche à faire main basse sur les finances des collectivités locales.](#) En même temps, il

conditionne encore les autorisations de rénovation à l'acceptation de son plan d'urbanisme, qui reste imprégné de la philosophie de la Charte d'Athènes (1942), si justement dénoncée par Jean-Louis Borloo, laquelle refuse aux grands ensembles d'offrir toutes les fonctions d'une ville : se loger, travailler, commercer, se cultiver et se divertir.

Les banlieusards sont par construction des exclus de la grande ville, il ne faut jamais l'oublier

Ghettos sociaux. De plus, au reproche qui peut être fait à l'urbanisme d'Etat d'avoir construit ces grands ensembles incontrôlables, on peut ajouter le fait d'avoir [organisé des ghettos sociaux en ignorant dramatiquement l'indispensable mixité sociale](#). L'ANRU persiste dans cette politique obligeant à remplacer tout logement social détruit par un autre logement social. Pour contraindre encore mieux les collectivités locales, l'Etat a systématiquement refusé de déléguer [les crédits de rénovation, appelés « aide à la pierre »](#), et ne les a accordés qu'en imposant son programme.

[L'attribution des logements sociaux est étroitement encadrée par les préfets](#) et les plafonds de revenu des candidats sont demeurés à un niveau très bas, si bien que seules les personnes les plus pauvres sont éligibles aux logements les moins chers. La loi Dalo, qui institue une priorité aux personnes les plus en difficulté, recueille un si grand nombre de candidats qu'elle épuise à elle seule presque l'essentiel des logements vacants. La préoccupation de loger les plus pauvres est légitime, mais elle ne doit pas empêcher de maintenir des équilibres sociaux qui permettent une bonne intégration. L'universalisation de la liste unique de demandeurs de logements permet au préfet l'attribution du logement à des personnes qui sont sans attaches avec le territoire qui en a financé la construction, et provoque le ressentiment des demandeurs locaux qui n'ont pas obtenu satisfaction. Il ne sert donc à rien de ravalier la façade avec du plâtre quand on établit les fondations sur du sable.

Les transports en commun fonctionnent de plus en plus mal et depuis longtemps et pour longtemps

A cette politique de l'urbanisme et du logement s'est ajoutée une politique systématique de densification urbaine. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a fait l'objet d'une surenchère démagogique lors de son élaboration en portant [l'objectif de constructions neuves à 70 000 logements par an](#). Les préfets veillent à atteindre cet objectif, comme on l'a vu à l'occasion du permis de construire ses bureaux par Total à la Défense. La région parisienne est ainsi devenue le territoire le plus dense de toute l'Europe, deux fois plus dense que le Grand Londres. Les habitants refusent à juste raison cette densification car ils veulent préserver leur cadre de vie. Or c'est l'excès de centralisation qui, offrant plus d'emplois, attire toujours plus de population et conduit à la densification.

Dans le même temps les transports en commun fonctionnent de plus en plus mal et depuis longtemps et pour longtemps ; la circulation automobile est en proie à des embouteillages monstrueux que l'organisation de la voirie à Paris aggrave sciemment. Cette densification poursuivie est, en fait, la première cause d'une pollution que l'on prétend combattre.

Recentralisation. Sur le plan de la sécurité, les effectifs de police sont mobilisés en priorité à Paris intra-muros et les villes de banlieue en voient la réduction régulière en même temps que la grande misère de leurs commissariats. Quand le préfet de la Région Ile-de-France propose un plan de réorganisation de la région parisienne, il le conçoit sur le périmètre de compétence de la Préfecture de police, c'est-à-dire la Petite couronne : la Grande couronne se sent

abandonnée et délaissée à juste raison. Pendant ce temps l'Etat réduit l'autonomie des collectivités locales comme leurs ressources et recentralise à tout va, tout en étant incapable de financer la vie courante et d'entretenir le patrimoine.

Je n'ai pas vu que Jean-Louis Borloo relève toutes ces causes profondes du malaise des banlieues dans son rapport. Il est vrai qu'il se méfie de l'Etat et compte maintenant sur des fondations ou des associations pour mettre en œuvre son plan. Pourtant c'est à l'Etat qu'il demande de financer les 48 milliards dont il a besoin. [Tout le monde se dispute déjà la recette des futures privatisations](#), alors que notre déficit budgétaire est de 30 % de ce même budget et que notre dette atteint le montant de notre PIB.

Il ne faudra pas compter non plus sur le financement des collectivités locales, car la loi du 22 janvier 2018 interdit désormais aux plus importantes collectivités d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement au-delà de 1,2 %, même si elles sont bien gérées et qu'elles en ont les moyens. Le Conseil constitutionnel a scandaleusement laissé passer cette violation caractérisée de l'autonomie des collectivités territoriales garantie par la Constitution en disant qu'elle n'était pas grave. Qu'on se le dise en banlieue !

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/plan-borloo-malaise-banlieues-chronique-patrick-devedjian-149200>